

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 18 janvier 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 12 janvier 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Alexia SANCHEZ, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA - Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU - Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Monsieur Benoît MUNOZ - Madame Françoise OLIVE – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvie BUIGUES à Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Alexandre CHATAIGNER à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Julien COLOMBIES à Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE.

Absent excusé :

Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ.

Secrétaire de séance : Madame Françoise OLIVE.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 18
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2023-02 MARCHÉS PUBLICS : Modification de la désignation de la désignation des membres de la Commission d'appel d'offre (CAO) et de la Commission Marché à procédure adaptée (MAPA)

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 22

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Monsieur le Maire énonce au Conseil municipal qu'il convient de modifier la délibération n° 2022-108 en date du 26 octobre 2022 portant désignation des membres de la CAO et de la MAPA.

Monsieur le Maire propose de constituer les deux commissions comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Madame Christel RIVIERE	- Monsieur Anthony BLOYET
- Monsieur Aäli HAMDANI	- Madame Mylène MONCERET
- Madame Françoise OLIVE	- Madame Carole LAVAL
- Monsieur Julien COLOMBIES	- Monsieur Benoît MUNOZ
- Monsieur Bernard BERINGUIER	- Monsieur Jérôme BRIÈRE

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au vote à main levée. Le Conseil municipal approuve la liste présentée ci-dessus à l'unanimité.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020-49 en date du 18 juin 2020 portant désignation des membres de la CAO et de la MAPA ;

Vu la délibération n° 2022-108 en date du 26 octobre 2022 portant modification des membres de la CAO et de la MAPA ;

Considérant la lettre de démission de Madame Hélène STAVUN réceptionnée en mairie le 02 décembre 2022 ;

Considérant la lettre de démission de Monsieur Vincent LAFAGE réceptionnée en mairie le 12 décembre 2022 ;

Considérant la nécessité de modifier la délibération n° 2022-108 en date du 26 octobre 2022 ;

- **APPROUVE** les modifications apportées à la délibération n° 2022-108 en date du 26 octobre 2022, présentées ci-dessus ;
- **DÉSIGNE**, comme suit, les membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offre (CAO) et de la Commission Marché à procédure adaptée (MAPA) :

<u>Titulaires</u> :	<u>Suppléants</u> :
- Madame Christel RIVIERE ;	- Monsieur Anthony BLOYET ;
- Monsieur Aäli HAMDANI ;	- Madame Mylène MONCERET ;
- Madame Françoise OLIVE ;	- Madame Carole LAVAL ;
- Monsieur Julien COLOMBIES ;	- Monsieur Benoît MUNOZ ;
- Monsieur Bernard BERINGUIER.	- Monsieur Jérôme BRIÈRE.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le :
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :